

CGT Educ'action 01 > Vos droits > **AED/AESH : primes Rep/Rep+ au rabais et non rétroactives. La lutte continue !**



## **AED/AESH : primes Rep/Rep+ au rabais et non rétroactives. La lutte continue !**

mercredi 4 janvier 2023, par [CGT educ'action](#)

**La CGT Educ'action porte depuis le départ la revendication du versement des indemnités REP et REP+ à TOUS les personnels exerçant en Éducation prioritaire. Des avancées ont été obtenues, mais il reste encore à faire pour les AED et les AESH en butte à un mépris féroce. Le résumé de nos derniers communiqués nationaux ci-dessous.**

**Le combat a payé en partie :** alors que nos camarades de la CGT Educ'action de l'académie de Créteil ont obtenu le versement des indemnités REP et REP+ aux assistant•es de service social scolaire, une récente décision de justice a condamné le gouvernement à les verser aux AEd.

**Ces victoires ont contraint le Ministère à présenter en fin d'année 2022, en Comité Technique Ministériel (CTM [1]), un projet de décret concernant la totalité des personnels** exerçant en Éducation prioritaire (enseignant•es, CPE, AEd, AESH, IEN, IA-IPR, conseiller•ères pédagogiques, personnels de direction, administratif•ves, techniques, sociaux•ales et de santé). Le projet de décret établissait le montant des indemnités pour les personnels.

**La CGT Educ'action a dénoncé ce projet de décret en ce qui concerne les AEd et les AESH.** En effet, Bercy ayant accordé une enveloppe budgétaire fermée, le ministère avait fait le choix de définir un montant inférieur pour ces seuls personnels. Cette décision était scandaleuse : pour des raisons purement budgétaires le ministère avait décidé que les personnels les plus précaires et aux salaires les plus faibles, toucheraient moins que les autres alors que ces indemnités sont liées au lieu d'activité et non à la fonction.

**Le décret est paru, il confirme ce que nous craignons :** pour les AED et les AESH, c'est une prime au rabais, et elle ne sera pas rétroactive au 12 octobre 2022 (date à laquelle l'État se trouvait dans l'illégalité en n'appliquant pas la décision du Conseil d'État). Le gouvernement fait une nouvelle fois la preuve de son mépris des personnels les plus précaires et les plus mal payés de l'Éducation Nationale.

**Mais les avancées montrent que la mobilisation paye. La lutte pour l'égalité et la dignité se poursuit donc !** Pour s'organiser :

- syndique toi ([toutes les infos ici](#))

- inscris-toi aux formations AEd et aux formations AESH organisées dans l'Ain ou à Lyon ([notre calendrier complet là](#)). Prochaine échéance : notre formation AESH du 19 janvier prochain ([toutes les infos ici](#)). Les formations sont aussi l'occasion de rencontrer des collègues pour se concerter !

Le décret ici :



Tout notre communiqué national du 2 novembre 2022 là : [Indemnités REP et REP+ pour les AESH et AEd : une supercherie](#)

---

## Notes

[1] Le CTM est l'instance de dialogue national entre les représentant.es des personnels élu.es aux élections professionnelles et l'employeur public